



Le juge, auteur de la loi?

Par **alexsansdrap**, le **17/10/2008** à **19:46**

...

Par **Patricia**, le **17/10/2008** à **20:52**

ALEX, pour répondre à votre dernière question, je dirais :
- "De l'esprit des lois" de Montesquieu
- A vérifier ...
- (Le Juge est la bouche de la loi / la bouche qui prononce les paroles de la loi) ???
- Bonne soirée

Par **Jurigaby**, le **17/10/2008** à **20:58**

Bonjour.
C'est bien dans l'esprit des lois. Ceci dit, la plupart des Profs utilisent cette citation pour montrer la défiance que Montesquieu avait envers le pouvoir judiciaire.
C'est totalement inexact, preuve en est que Montesquieu a toujours considéré que le pouvoir judiciaire devait être important.
En réalité, Montesquieu, à travers l'utilisation du terme "loi" voulait désigner en fait, la loi fondamentale, autrement dit, la Constitution.
Ceci dit, je me demande si tu ne fais pas un énorme Hors sujet dans la mesure où ta dissertation concerne le Droit public, c'est à dire un Droit qui a été entièrement bati par le juge.
Cordialement.